RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 07878
Numéro SIREN : 494 613 607
Nom ou dénomination : VOLFONI

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2019 sous le numéro de dépôt 63765

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/10/2019

Numéro de dépôt : 2019/63765

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : VOLFONI

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 494 613 607

N° gestion : 2010 B 07878

Copie certifiée conforme
SP / 04/10/2019 14:00:22
N° de dépôt - 2019/63765 / 494613607

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
03 OCT. 2019
DEPOT N° 63765

VOLFONI

Société par actions simplifiée au capital social de 225.937 euros
Siège social : 361 avenue du Général de Gaulle – Immeuble Atlantic – Bâtiment A – 92140 Clamart
RCS Nanterre n°494 613 607

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 16 JANVIER 2019

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
16 SEP. 2019
DEPOT N°

L'An Deux mille dix-neuf

Le 16 Janvier à 10 heures

Les associés de la société « VOLFONI », Société Par actions Simplifiée au capital de 225.937 €, dont le siège est situé 361 avenue du Général de Gaulle – Immeuble Atlantic – Bâtiment A – 92140 Clamart, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation de son Président.

Il est dressé une feuille de présence signée par tous les actionnaires présents et représentés. L'état des signatures permet de constater :

PRESENTS : 5 actionnaires représentant 39.762 actions sur 225.937

REPRESENTES : 18 actionnaires représentant 176.898 actions sur 225.937

ABSENTS : 12 actionnaires représentant 9.277 actions sur 225.937

Monsieur Renaud VAN LITH, actionnaire, préside la réunion et certifie la feuille de présence. Le Président déclare que l'Assemblée réunissant le quorum peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Les actionnaires ont été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission en sa qualité de Président de Monsieur Thierry HENKINET ;
- Désignation d'un nouveau Président pour succéder au Président démissionnaire ;
- Démission en sa qualité de Directeur Général de Monsieur Renaud VAN LITH ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et un bref débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sus– rappelé.

Copie certifiée conforme
SP / 04/10/2019 14:00:22
N° de dépôt - 2019/63765 / 494613607

Résolution n°1

L'Assemblée Générale prend acte de la volonté de démission manifestée par Monsieur Thierry HENKINET de ses fonctions de Président et a décidé, d'accepter sa démission depuis le 15 octobre 2018 sans lui donner quitus de sa gestion.

L'Assemblée Générale, pour le remplacer, décide de désigner en ses lieu et place, en qualité de nouveau Président en intérim, pour une durée provisoire et indéterminée qui ne saurait excéder un an :

Monsieur Renaud VAN LITH, né le 2 avril 1965 à Paris de nationalité française demeurant 35 Chemin de l'Ariel 78430 LOUVECIENNES.

Monsieur Renaud VAN LITH accepte ces fonctions et déclare sur l'honneur n'être frappé d'aucune des incapacités ou des déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions qui seront dès lors exercées dans les conditions prévues par les lois et règlements ainsi que par les statuts.

Monsieur Renaud VAN LITH, accepte ces fonctions provisoirement afin de palier à la carence de la Présidence et en attendant qu'un nouveau Président soit nommé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, Monsieur Renaud VAN LITH démissionne de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Renaud VAN LITH de ses fonctions de Directeur Général et a décidé, d'accepter sa démission à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale décide de ne pas le remplacer pour le moment.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Résolution n°4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

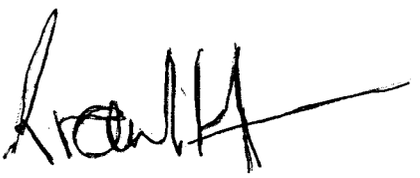
Copie certifiée conforme
SP / 04/10/2019 14:00:22
N° de dépôt - 2019/63765 / 494613607

LES DEMISSIONS :

LE PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

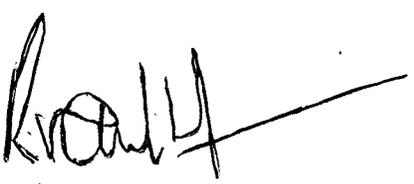
Monsieur Thierry HENKINET

LE DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE



Monsieur Renaud VAN LITH

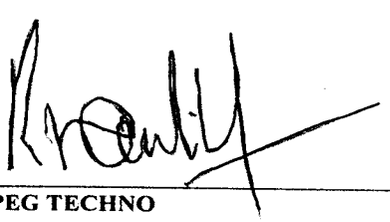
LE NOUVEAU PRESIDENT :



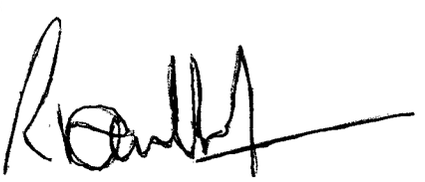
Monsieur Renaud VAN LITH

Bon pour acceptation de mes fonctions de Président

LES ACTIONNAIRES



JPEG TECHNO



Renaud VAN LITH

Copie certifiée conforme
SP / 04/10/2019 14:00:22
N° de dépôt - 2019/63765 / 494613607